



Saint-Césaire, le 23 septembre 2019

Autorité des Marchés Financiers

Projet de règlement sur le courtage en assurances de dommages

À qui de droit,

Par la présente, je désire exprimer mon désaccord avec la nouvelle divulgation proposée par le projet.

En quoi nos clients désirent savoir que nous placions tel ou tel pourcentage avec nos assureurs et à mon avis ce sont des informations confidentiels sur mon entreprises et que je ne tiens pas à divulguer à mes compétiteurs. Je n'ai rien contre l'idée d'indiquer aux consommateurs les assureurs réguliers avec lesquels nous faisons affaires mais contre l'idée de fournir un pourcentage que ne donne aucune valeur supplémentaire au conseil et l'offre nous lui ferons.

C'est bien de vouloir un plus grande transparence du courtage, mais est-ce vraiment nécessaire la divulgation de nos pourcentage ? Je ne le crois pas.

Concernant les cabinets hybrides, ce n'est pas personnellement une option qui m'intéresse toutefois je crois qu'elle devrait être gardé mais mieux encadré pour avoir la transparence nécessaire pour les clients. C'est une nouvelle avenue pour notre marché et un modèle d'affaire intéressant.

Salutations distinguées,


Yvan Malouin, C.D'A.A., Président

St-Césaire
1200, rue Notre-Dame
St-Césaire (Québec)
J0L 1T0
T 450 469-4994
SF 1 888 625-6846
Télé. 450 469-0271

Bedford
60, rue Principale
Bedford (Québec)
J0J 1A0
T 450 248-3351
SF 1 800 363-4545
Télé. 450 248-4277

Knowlton
316, chemin Knowlton
Knowlton (Québec)
J0E 1V0
T 450 242-6869
SF 1 800 363-4545

Brossard
6980, avenue Tisserand
Brossard (Québec)
J4W 2M9
T 450 672-2883
Télé. 450 672-4458

ARTHUR MALOUIN LTÉE <
1 888 MALOUIN <
(625-6846) <
info@malouinassurance.ca <
www.malouinassurance.ca <